

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège C secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
 Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
 Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
 Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

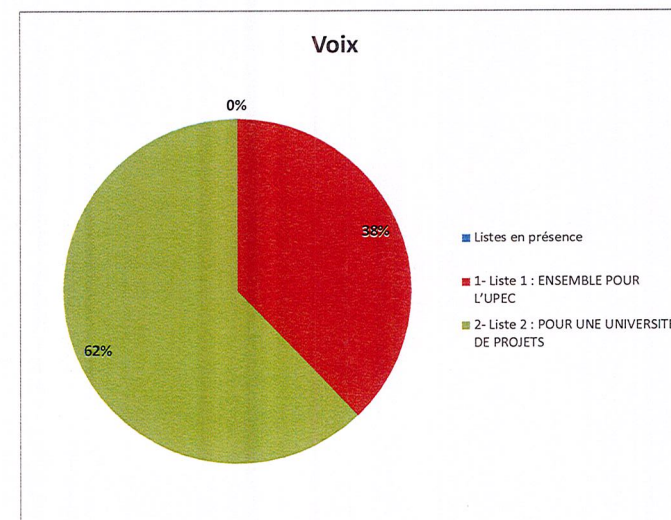
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	0	56	9	45	17	28

Blancs ou nuls	9
Exprimés	45
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	22,5

Total exprimés
45

Répartition des sièges	1er calcul			sièges obtenus	2ème calcul		sièges obtenus
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges		Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	17	22,5	0,755555556	0	17	1	1
2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	28	22,5	1,244444444	1	5,5	0	1



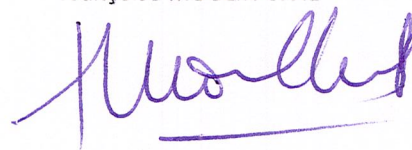
Article 1er : Sont proclamés élus :

- DIYARBAKIRLIOGLU Erkin
- GUILLIN Amélie

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège C secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	0	120	2	120	46	40	34

Blancs ou nuls 2

Exprimés 120

Nombre de sièges 3

Quotient électoral 40

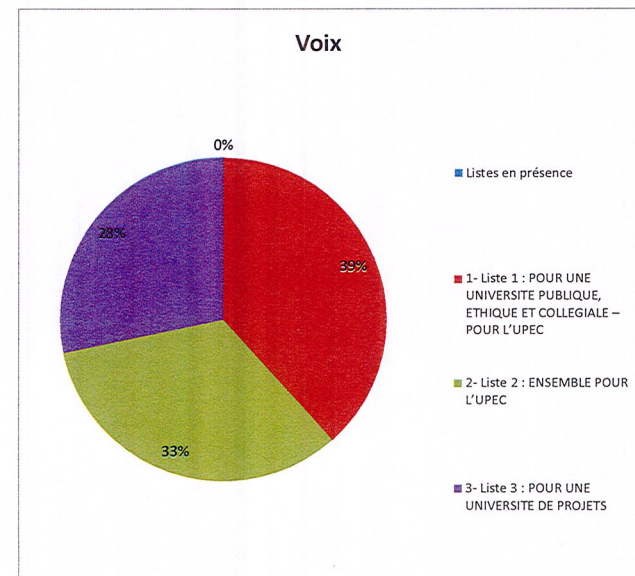
Total exprimés
120

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul		
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
Listes en présence							
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	46	40	1,15	1	6	0	1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	40	40	1	1	0	0	1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	34	40	0,85	0	34	1	1

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. RIPOLL Fabrice
2. CHARREIRE Héléne
3. ALDHUY Julien

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

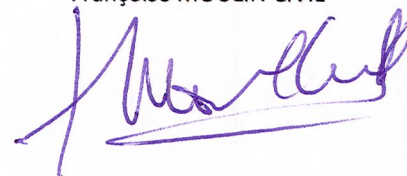


Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège C secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	0	148	3	145	43	50	52

Blancs ou nuls 3

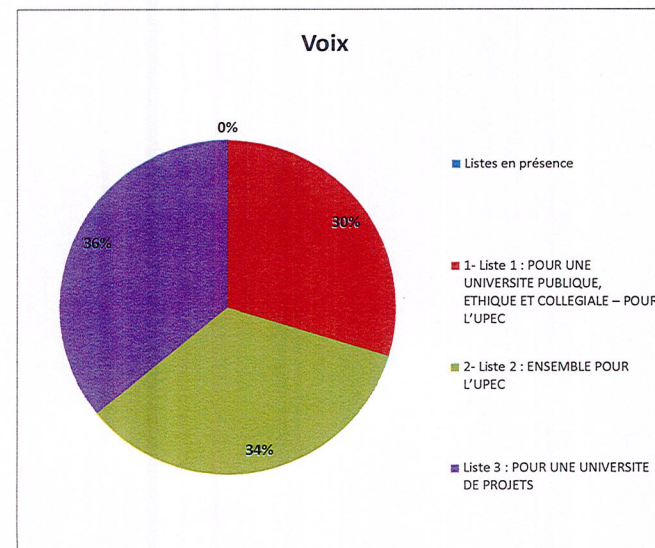
Exprimés 145

Nombre de sièges 3

Quotient électoral 48,33333333

Total exprimés
145

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul			
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
Listes en présence								3
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	43	48,33333333	0,889655172	0	43	1		1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	50	48,33333333	1,034482759	1	1,6666667	0		1
Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	52	48,33333333	1,075862069	1	3,6666667	0		1



Article 1er : Sont proclamés élus :

1. DI BIAGIO Claudia
2. HARBELOT Isabelle
3. LEVREL Lucas

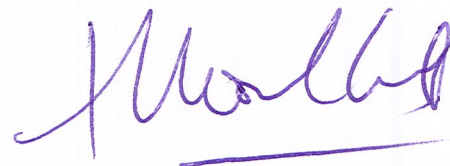
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la
Commission de la recherche au Conseil académique

Collège C secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

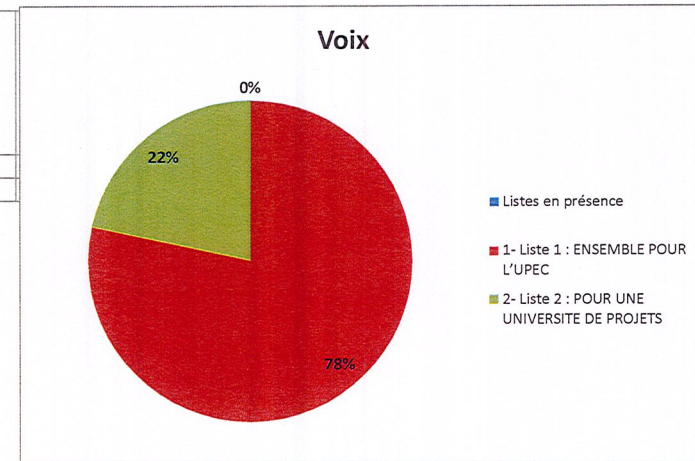
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	0	78	4	74		58	16

Blancs ou nuls	4
Exprimés	74
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	74

Répartition des sièges	1er calcul			0	2ème calcul	1	1
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	58	74	0,783783784	0	58	1	1
2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	16	74	0,216216216	0	16	0	0



Article 1er : Est proclamé élu :

1. FERRAT Emilie

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

